conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt (05679-000003)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Peinture / Application voir fiche technique / pour les utilisateurs professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur:

Bosshard + Co. AG
Lack- und Farbenfabrik

Rue/Boîte Postale:

Ifangstrasse 97

Sigle du pays/Code postal/Localité: 8153 Rümlang
Téléphone: ++41 44 817 73 73
Télécopie: ++41 44 817 73 00

Contact: bosshard@bosshard-farben.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-

ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction

allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

2-BUTOXYÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36--xxx ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids: $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2;

H315 Eye Irrit. 2; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours Remarques générales

Page: 1/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Après contact avec le produit consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ne pas inhalter les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Page: 2/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie:

Mesures de lutte contre l'incendie: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) (D): 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informationes supplémentaires voir l'etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues.(Suisse : directive EKAS n° 6508)

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)

Valeur seuil: 49 mg/m³ / 10 ml/m³

Remarque: H SSC B
Version: 31.01.2020
Type de valeur limite (pays

d'origine):

Valeur seuil : $98 \text{ mg/m}^3 / 20 \text{ ml/m}^3$

Remarque: H SSC B
Version: 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine): TRGS 900 (D)

Valeur seuil: 10 ppm / 49 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H,Y
Version : 29.03.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil: 50 ppm / 246 mg/m³

Remarque: Skin
Version: 20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (EC)

Valeur seuil: 20 ppm / 98 mg/m³

Page: 3 / 9

(FR / CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

09.07.2020 Version (Révision) : 8.0.0 Mise à jour :

Remarque: Skin 20.06.2019 Version: DIOXYDE DE SILICIUM; N°CAS: 7631-86-9

Type de valeur limite (pays MAK (CH) d'origine):

E: fraction inhalable Paramètre:

Valeur seuil: 4 mg/m^3 SSC Remarque: 31.01.2020 Version: Type de valeur limite (pays TRGS 900 (D) d'origine): E: fraction inhalable Paramètre :

Valeur seuil: 4 mg/m³ Remarque: 29.03.2019 Version:

TRIÉTHYLAMINE; N°CAS: 121-44-8

Type de valeur limite (pays

MAK (CH) d'origine):

4.2 mg/m³ / 1 ml/m³ Valeur seuil:

Version: 31.01.2020

Type de valeur limite (pays STEL (CH) d'origine):

Valeur seuil: 8.4 mg/m^3 / 2 ml/m^3

Version: 31.01.2020 Type de valeur limite (pays TRGS 900 (D) d'origine):

Valeur seuil: 1 ppm / 4.2 mg/m³

Limitation de crête : 2(I) Remarque:

Version: 29.03.2019 Type de valeur limite (pays STEL (EC) d'origine):

Valeur seuil: 3 ppm / 12.6 mg/m³

Remarque: Skin Version: 20.06.2019 Type de valeur limite (pays TWA (EC)

d'origine):

Valeur seuil: 2 ppm / 8.4 mg/m³

Skin Remarque: 20.06.2019 Version:

HYDROCARBURE, C9-C12,N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES; AROMATIQUES (2-25%); N°CAS: 64742-82-1

Type de valeur limite (pays

MAK (CH) d'origine):

 525 mg/m^3 / 100 ml/m^3 Valeur seuil:

Version: 14.05.2019

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1); N°CAS: 55965-

84-9

Type de valeur limite (pays MAK (CH) d'origine):

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur seuil: 0.2 mg/m³ Remarque: S SSC 31.01.2020 Version: Type de valeur limite (pays STEL (CH) d'origine):

Paramètre: E: fraction inhalable Valeur seuil: 0.4 mg/m^3

Page: 4/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

Remarque: S SSC Version: 31.01.2020

Valeurs limites biologiques

2-BUTOXYÉTHANOL; N°CAS: 111-76-2

Type de valeur limite (pays

d'origine): TRGS 903 (D)

Acide acétique butoxyque / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après

Paramètre: plusieurs couches superposées

Valeur seuil: 100 mg/l
Version: 29.03.2019

Type de valeur limite (pays d'origine): TRGS 903 (D)

Acide acétique butoxyque / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En

Paramètre : cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées

Valeur seuil: 150 mg/g Kr Version: 29.03.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm . Indice de protection classe 5.

Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment aérés ainsi que lors des travaux de pulvérisation Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide **Couleur :** incolore

Odeur caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

 Point de fusion/point de congélation :
 Aucune donnée disponible

 Point de congélation :
 Aucune donnée disponible

 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :
 (1013 hPa)
 env.
 100 °C

 Température de décomposition :
 Aucune donnée disponible

Page: 5 / 9

(FR/CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

 Point éclair :
 non applicable

 Température d'auto Aucune donnée

 inflammabilité :
 disponible

Limite inférieure d'explosivité :

Limite supérieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

 Pression de la vapeur :
 (50 °C)
 123
 hPa

 Densité :
 (20 °C)
 1.1
 g/cm³

 Soluble dans l'eau:
 (20 °C)
 miscible

 pH :
 (20 °C / 100 g/l)
 env.
 8

log P O/W:

Aucune donnée
disponible

Viscosité : (23 °C) 850 - 1000 mPa*s

Viscosité cinématique : (40 °C)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée

Densité relative de la vapeur : (20 °C)

disponible

Vitesse d'évaporation :

Aucune donnée disponible

Solides inflammables : Aucune donnée disponible.
Gaz inflammables : Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat
Dose efficace : 1480 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: LC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Page: 6 / 9

(FR/CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

Espèce : Rat

Dose efficace : 500 ppm

Paramètre : LC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Souris Dose efficace : 700 ppm

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 12 Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Page: 7 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D)

Poids (Article 5.2.5. I): 5 - 10 % Poids (Article 5.2.7. III): < 1 %

Classification selon AwSV - Classe (D): 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Classe risque aquatique (WGK)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European

Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Page: 8 / 9

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ArboPur Spritz-Finish DS farblos matt

Mise à jour : 09.07.2020 **Version (Révision) :** 8.0.0

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 9/9